



Appel de projets – Approches et Expérimentation en littératie, numératie et littératie numérique

Programme Évolution-Compétences
Volet Innovation et connaissance

Commission des partenaires du marché du travail

Mars 2025

Table des matières

Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance	4
Description du programme et du volet	4
Contexte de l'appel de projets	4
Objectifs	5
Exemples de projets	5
Critères d'admissibilité	7
Projets admissibles	7
Promoteurs admissibles	7
Organismes non admissibles	7
Durée du projet	8
Types d'activités admissibles	8
Critères d'évaluation	8
Taux de remboursement et dépenses admissibles	9
Dépenses admissibles	9
Dépôt de la demande	10

Note : Ce guide vous est fourni uniquement à titre d'information. Les renseignements qu'il contient ne constituent pas une interprétation juridique des dispositions de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, communément appelée loi sur les compétences, ni de celles de tout autre règlement, de toute autre loi ou de toute autre entente signée avec la Commission des partenaires du marché du travail ou le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou ses représentantes et représentants.

Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance

Description du programme et du volet

Le programme Évolution-Compétences soutient l'amélioration des connaissances liées au développement des compétences. Il permet de tester de nouvelles façons de faire et il finance des projets novateurs et des recherches appliquées. Le programme soutient également la mise en œuvre de normes professionnelles. Enfin, il appuie l'implantation au Québec du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical d'Emploi et Développement social Canada.

Le volet Innovation et connaissance de ce programme a pour objectif d'accroître les connaissances liées au développement des compétences de la main-d'œuvre et aux besoins du marché du travail à cet égard. Il permet aussi de déterminer, de développer, d'expérimenter et d'évaluer de nouvelles façons de faire. Finalement, ce volet valorise la culture de la formation et la connaissance des besoins en matière de formation, notamment grâce à des activités de concertation.

Contexte de l'appel de projets

Le [Rapport quinquennal 2018-2023 sur la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre](#) (loi sur les compétences) soulève des enjeux importants sur les niveaux de littératie¹, numératie² et littératie numérique³ au Québec, notamment pour les personnes au travail. Une personne sur deux n'atteint pas le niveau 3 de littératie⁴. Selon l'enquête dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) réalisée en 2012, 53,2 % des Québécoises et des Québécois de 16 à 65 ans n'atteignent pas le niveau 3 en littératie et 56,2 % n'atteignent pas ce niveau en numératie.⁵ Selon la Fondation pour l'alphabétisation, une personne devrait avoir une littératie de niveau 3 au moins pour bien fonctionner dans la société.⁶ Ces enjeux affectent également l'acquisition ou le développement des compétences du futur tels que l'esprit critique, le travail en équipe, l'adaptabilité et l'autonomie. Le développement de ces compétences permet de faire face à l'évolution du marché du travail. Le [référentiel québécois des compétences du futur](#) souligne d'ailleurs l'importance de ces compétences.

¹ « Capacité de comprendre, d'évaluer, d'utiliser et de s'engager dans des textes écrits afin de participer à la société, d'accomplir ses objectifs et de développer ses connaissances et son potentiel » (OCDE (2016), *l'importance des compétences : nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, Études de l'OCDE sur les compétences, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264259492-fr>, p. 39).

² « Capacité de localiser, d'utiliser, d'interpréter et de communiquer des informations et des concepts mathématiques afin de s'engager et de gérer les demandes mathématiques d'un éventail de situations de la vie d'adulte » (OCDE, 2016 : p. 49).

³ Capacité à « utiliser des technologies numériques, des outils de communication et des réseaux pour acquérir et évaluer de l'information, communiquer avec les autres et accomplir des tâches pratiques (OCDE, 2016: p. 54).

⁴ Institut de la statistique du Québec, « Développer nos compétences en littératie: Un défi porteur d'avenir », Publication Québec, mai 2006.

⁵ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Rapport Quinquennal 2018-2023 sur la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA_Rapport_quinquennal_LDRCMO_2018-2023.pdf.

⁶ Fondation pour l'alphabétisation, « La littératie », <https://fondationalphabetisation.org/lanalphabetisme/tout-sur-lanalphabetisme/la-litteratie/>.

Dans le Rapport quinquennal 2018-2023 sur la loi sur les compétences, des pistes d'avenir sont ressorties. De ce fait, un axe d'intervention consacré à la littératie, numératie et littératie numérique a été déterminé. L'action 13 du plan, qui s'inscrit dans cet axe, est la suivante :

- Favoriser l'utilisation de diagnostics et de modules de rehaussement de la littératie, numératie, littératie numérique dans les projets soumis dans les programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et du Fonds de développement du marché du travail (approche systématique)

C'est dans le cadre des enjeux mentionnés plus haut et pour répondre à cette action comprise dans le [plan 2023-2028 issu du Rapport quinquennal sur la Loi sur les compétences](#) que s'inscrit l'appel de projets.

Cette action s'inscrit dans la continuité des mesures mises en œuvre par le MESS et la CPMT, dont notamment le financement d'un outil de diagnostic des besoins en littératie et en numératie de la main-d'œuvre par la Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec (TREAQ).

Objectifs

- Augmenter les connaissances des entreprises, de leur personnel et des partenaires du marché du travail relatives au maintien et au développement des compétences en littératie, numératie et en littératie numérique ;
- Identifier, développer, expérimenter et évaluer de nouvelles façons de faire relativement au maintien et au développement des compétences de littératie, numératie et de littératie numérique ;
- Valoriser la connaissance des besoins en matière de développement des compétences de littératie, numératie et de littératie numérique ;
- Favoriser l'adhésion des entreprises et des individus au développement en continu des compétences en littératie, numératie et littératie numérique.

Exemples de projets

Augmenter les connaissances liées aux besoins des entreprises et des individus en littératie, numératie, littératie numérique

Un promoteur estime que peu de données sont disponibles sur les besoins des entreprises quant au maintien et au développement de la littératie, numératie et littératie numérique des personnes employées. Afin de mieux comprendre les impacts de cette rareté de données, il décide de faire appel à des chercheuses et chercheurs pour mieux analyser la situation. Le but est de cerner les besoins éventuels des entreprises en matière de développement des compétences en littératie, numératie et littératie numérique, ainsi que de parfaire la compréhension des processus menant au rehaussement de ces trois compétences essentielles chez des travailleuses et des travailleurs adultes. Pour ce faire, il est décidé de réaliser les activités suivantes :

- analyser les besoins éventuels des entreprises ;
- rechercher des solutions en explorant ce qui est fait ailleurs au Canada et dans les autres pays ;
- sensibiliser les entreprises sur les liens entre l'utilisation des outils de diagnostics, l'élaboration de formations adaptées à la main-d'œuvre actuelle et future, et l'amélioration de la productivité de l'entreprise ;

- proposer des solutions adaptées aux besoins des entreprises et les accompagner dans la mise en application de ces solutions; étudier les retombées de l'application de ces solutions ;
- diffuser les résultats à l'ensemble de ses partenaires.

Développement de l'outil de diagnostic de la TREAQ pour les entreprises d'un secteur donné

Un promoteur est d'avis que les outils de diagnostics en littératie, numératie, et littératie numérique disponibles ne sont pas bien adaptés à sa clientèle. Il décide de collaborer avec la TREAQ afin d'adapter son [outil de diagnostic](#) (disponible gratuitement) en adaptant ou complétant le contenu sur les fiches de poste de travail des différentes entreprises du secteur. Pour cela, le chargé de projet va à la rencontre des employeurs et des travailleurs directement en milieu de travail. Il discute avec ces derniers afin de vulgariser, convaincre, et documenter. L'analyse des informations obtenues à l'issue des discussions permettra d'associer les tâches des différents postes du métier à l'outil de diagnostic et au contenu de la formation. À terme, le projet permettra de rendre disponible un outil de diagnostic et de formation en littératie, numératie, et littératie numérique adaptable à la plupart des entreprises de son secteur d'activité à travers le Québec.

Développement et expérimentation de l'outil de diagnostic de la TREAQ, et diffusion à des groupes pilotes de formation en littératie, numératie et littératie numérique

Un comité sectoriel de main-d'œuvre réalise que le rehaussement des compétences en littératie, numératie et en littératie numérique des travailleuses et des travailleurs permet d'accroître considérablement le taux de réussite dans les formations visant la qualification et le perfectionnement des travailleuses et des travailleurs. Il dépose un projet de formation intégrant un diagnostic et le rehaussement des compétences de littératie, numératie, et littératie numérique dans une formation comprenant un ensemble cohérent de compétences. La formation sera offerte à une cohorte pilote composée de travailleuses et de travailleurs d'entreprises de son secteur. Pour ce faire, le processus suivant est proposé :

- Identification d'une formation visant la qualification ou le perfectionnement ;
- Adaptation de l'outil de diagnostic de la TREAQ au secteur et à sa main-d'œuvre ;
- Accompagnement et sensibilisation des employeurs et de la main-d'œuvre à la formation en littératie, numératie, et littératie numérique ;
- Évaluation et analyse des besoins de chaque travailleuse et travailleur au moyen de l'outil de diagnostic de la TREAQ adapté au secteur ;
- Diffusion de la formation (formation principale intégrant les éléments de littératie, numératie, littératie numérique) à travers un projet pilote ;
- Production d'un rapport analysant les différentes composantes (développement, déploiement du diagnostic, analyse des résultats, adaptation de la formation, diffusion, effets de la formation sur la main-d'œuvre) de l'approche choisie.

Identifier, développer, expérimenter et évaluer de nouvelles façons de faire

Un promoteur constate que les formations traditionnelles pour le rehaussement et le maintien des compétences de littératie, numératie et littératie numérique ne permettent pas d'obtenir les résultats souhaités. Afin d'avoir de meilleurs résultats, il décide de revoir les façons de faire et propose un nouveau modèle intégré de formation aux entreprises. Pour ce faire, le projet pourrait être élaboré ainsi :

- analyse des besoins des travailleuses et travailleurs des entreprises participantes ;

- élaboration du modèle adapté de formation ;
- expérimentation de la formation auprès d'une cohorte pilote ;
- évaluation des retombées du nouveau modèle.

Critères d'admissibilité

Projets admissibles

Les projets admissibles sont ceux qui répondent à un ou plusieurs des objectifs dans l'appel de projets en ciblant l'acquisition de nouvelles connaissances, le maintien et le développement de compétences en littératie, numératie et littératie numérique.

Promoteurs admissibles

Pour être admissible, le promoteur collectif doit :

- avoir un numéro d'entreprise du Québec ;
- être constitué depuis au moins 12 mois ;
- avoir désigné une ou des ressources internes affectées au projet ;
- disposer des outils nécessaires pour réaliser la reddition de comptes du projet.

Les organismes suivants sont admissibles

- les associations d'employeurs ;
- les associations de travailleuses et de travailleurs légalement constituées ;
- les comités sectoriels de main-d'œuvre ;
- les mutuelles de formation reconnues par la CPMT ;
- les organismes à but non lucratif dont la mission s'articule notamment autour des compétences en littératie, numératie et littératie numérique ;
- la Fédération des centres de services scolaires du Québec ;
- la Fédération des cégeps ;
- le Bureau de coopération interuniversitaire ;
- la Fédération des établissements d'enseignement privés ;
- les organismes autochtones œuvrant en employabilité et en développement des compétences.

Organismes non admissibles

Sont exclus :

- Les organismes du gouvernement fédéral qui sont assujettis à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (L.C. 2003, ch. 22, art. 12 et 13) ;
- Les organismes du gouvernement du Québec dont le personnel est nommé et rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) ;
- Les organismes dont les activités prêtent à controverse et qu'il serait déraisonnable d'associer au Ministère ;
- Les organismes qui n'ont pas totalement remboursé une dette antérieurement contractée avec le Ministère, à moins d'avoir conclu un accord de remboursement par écrit ;

- Les sociétés d'État et les sociétés de la Couronne ;
- Les municipalités, les municipalités régionales de comté, les villes et les arrondissements.

Durée du projet

Le projet doit être d'une durée de 24 mois ou moins.

Types d'activités admissibles

Le type d'activités et les moyens retenus doivent permettre de répondre aux objectifs de l'appel de projets.

Les projets soumis peuvent prendre les formes suivantes :

- Activités de recherche (par exemple, développement et adaptation d'outils permettant d'identifier les besoins des entreprises, de cibler et prioriser les activités d'apprentissage de la main-d'œuvre, en littératie, numératie, littératie numérique) et la diffusion des résultats ;
- L'adaptation (élaboration du contenu en fonction du secteur/métier/région) et la diffusion de formations existantes⁷, l'expérimentation de nouvelles pratiques et d'activités novatrices en matière de développement des compétences en littératie, numératie, littératie numérique à travers la mise en œuvre de projets pilotes.

Critères d'évaluation

Projets d'expérimentation

Le projet sera évalué selon :

- sa pertinence, c'est-à-dire qu'il correspond aux objectifs de l'appel de projets et aux enjeux et objectifs stratégiques de la CPMT et sa réalisation permettra de répondre à un besoin du marché du travail (20 %) ;
- son innovation, c'est-à-dire qu'il correspond à un besoin et qu'il s'agit d'une nouveauté qui fera progresser les connaissances et les méthodes de diagnostic et de formation en littératie, numératie, littératie numérique destinées à la main-d'œuvre (20 %) ;
- sa capacité de susciter l'engagement des partenaires du marché du travail (10 %) ;
- sa cohérence, c'est-à-dire que les activités sélectionnées permettront d'atteindre les objectifs du projet (15 %) ;
- ses retombées, c'est-à-dire qu'il a le potentiel de favoriser l'adhésion des entreprises et des individus à l'utilisation de diagnostics et de modules de rehaussement de la littératie, numératie, littératie numérique (20 %) ;
- la capacité du promoteur et de ses partenaires, c'est-à-dire qu'ils disposent des ressources et de l'expérience dans le domaine de la littératie, la numératie et la littératie numérique nécessaire à la réalisation du projet (10 %) ;
- la planification, c'est-à-dire la qualité du budget et de l'échéancier (5 %).

⁷ Les formations doivent être en français, ou la traduction vers le français d'une formation dans une autre langue. Une exception est faite pour les formations offertes par les promoteurs collectifs autochtones et visant la main-d'œuvre autochtone.

Projets de recherche

Le projet sera évalué selon :

- sa pertinence, c'est-à-dire qu'il correspond aux objectifs de l'appel de projets et aux enjeux et objectifs stratégiques de la CPMT et sa réalisation permettra de répondre à un besoin du marché du travail et qu'il répond à un besoin (35 %) ;
- son innovation, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une nouveauté qui fera progresser les connaissances et les méthodes de formation de littératie, numératie, littératie numérique (35 %) ;
- la capacité du promoteur et de ses partenaires à réaliser le projet (15 %) ;
- la qualité du budget et de l'échéancier (15 %).

Taux de remboursement et dépenses admissibles

Plusieurs types de dépenses sont admissibles au programme Évolution-Compétences.

- **Taux de remboursement** : 100 %.

Dépenses admissibles⁸

Type de dépense	Limite
Salaire de la ressource interne attitrée à la réalisation du projet	Salaire de base excluant les charges sociales
Salaire des ressources internes des organisations qui collaborent à la réalisation du projet	Salaire de base excluant les charges sociales
Honoraires professionnels des assistants de recherche, des consultants, des experts de métiers, des chercheurs ou des formateurs	Maximum de 150 \$/h
Frais liés à la location des intrants jugés essentiels au projet (bases de données, logiciels, licences informatiques, plateformes, outils techniques spécialisés, etc.)	Coût réel
Location de salle et d'équipement	Coût réel
Salaire des travailleuses et travailleurs qui participent au projet (taux horaire)	Maximum de 25 \$/h jusqu'à concurrence de 25 000 \$;
Frais de déplacement, de repas et d'hébergement	Barèmes du Conseil du trésor
Frais liés à l'embauche d'un ou d'une interprète ou à l'adaptation du matériel pédagogique pour des travailleurs et des travailleuses ayant des limitations	Coût réel
Matériel pédagogique	Coût réel
Promotion	Coût réel
Révision linguistique du rapport de recherche	Coût réel
Remboursement des taxes, lorsqu'applicables	50 %

⁸ Le Ministère se réserve le droit de refuser toutes dépenses qu'il juge déraisonnables. Il est également attendu, par l'entreprise ou le promoteur, la recherche du meilleur prix, compte tenu des objectifs et des résultats attendus.

Frais d'administration du projet	Maximum 10 % du montant de la subvention
-----------------------------------------	------------------------------------------

Dépôt de la demande

Les promoteurs admissibles devront remplir le formulaire de demande. Les projets seront traités par un comité sélection et acceptés en continu à la suite de leur analyse et ce, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe disponible.

Le Ministère se réserve le droit de mettre fin à cet appel de projets au moment qu'il le jugera opportun.

Le dépôt des projets doit se faire **au plus tard le 20 juin 2025** à l'adresse suivante : partenaires@mess.gouv.qc.ca.